

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 novembre 2015

OBJET :

**Répartition intercommunale des charges
liées à la scolarisation d'enfants
de plusieurs communes :
Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS)
année scolaire 2014-2015**

**Rapporteur : MME COLME
Délibération n° 9**

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'en septembre 1996, l'Education Nationale a créé une Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) implantée à l'école primaire de "Mouzimpré" à Essey-lès-Nancy.

Cette classe a accueilli 12 élèves au cours de l'année scolaire 2014-2015, dont 8 venant de communes autres qu'Essey-lès-Nancy conformément à une décision d'affectation de la commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions définies par l'article L212-8 du Code de l'Education.

La participation demandée aux communes d'origine des enfants pour l'année scolaire 2014-2015 est évaluée sur la base du montant des dépenses obligatoires de fonctionnement, calculé sur l'ensemble des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy et versé par la commune d'Essey-lès-Nancy pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014 et du 1er janvier 2015 au 31 août 2015. Cette somme est ramenée au coût par élève en prenant en compte l'ensemble des enfants fréquentant ces écoles publiques.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le coût par élève (dépenses obligatoires) fréquentant les écoles maternelles et primaires d'Essey-lès-Nancy est d'un montant de **844 euros** (voir tableau).

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « vie scolaire et – petite enfance » du 13 novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce coût par élève et de l'appliquer aux communes concernées.

Un titre de recette sera émis au cours du 4^{ème} trimestre 2015 par le service comptable à l'encontre des communes suivantes redevables envers la Mairie d'Essey-lès-Nancy, à savoir :

-La commune de TOMBLAINE (un élève) soit la somme de **844 euros**,

-La commune de SEICHAMPS (un élève) soit la somme de **844 euros**,

-Le syndicat interscolaire de l'Amezule (deux élèves) soit la somme de **1 688 euros**,

-La commune de SAINT MAX (deux élèves) soit la somme de **1 688 euros**,

-La commune de MALZEVILLE (deux élèves) soit la somme de **1 688 euros**.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 19 Novembre 2015.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Breuille', written over the printed name.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	05 novembre 2015
- Convocation distribuée le :	05 novembre 2015
- Affichage du compte-rendu le :	23 novembre 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. BREUILLE
- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- MME GEORG à M. SAPIRSTEIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE